

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Christophe Collignon, Ministre du Logement,
des Pouvoirs locaux et de la Ville, concernant
**Les solutions budgétaires pour les communes
avoisinentes l'aéroport de Liège**

Le Gouvernement wallon s'est accordé sur le renouvellement du permis unique de l'aéroport de Liège et, d'un point de vue économique, cela représente une bonne nouvelle.

Toutefois, l'aéroport de Liège provoque des nuisances et des problèmes dans plusieurs communes avoisinantes, notamment à Fexhe-le-Haut-Clocher et à Donceel. En effet, les routes ne sont pas calibrées pour supporter le transport routier et les nombreux camions reliant l'autoroute E40 à Liège Airport. Cela dégrade les voiries et le coût pour réparer celles-ci plomberait les budgets communaux, déjà mis en difficulté par les crises successives.

L'aéroport de Liège génère des milliers d'emplois. C'est un fleuron économique à préserver mais les conséquences budgétaires liées aux désagréments que l'aéroport engendre ne doivent pas être supportées par les communes avoisinantes. Dès lors, Monsieur le Ministre pourrait-il m'indiquer les solutions concrètes sur la table pour les communes jouxtant l'aéroport? Un Plan d'Investissement Communal (PIC) extraordinaire pourrait-il être une solution?

Réponse du Ministre Collignon:

[Mars 2023]

À l'heure actuelle il n'est pas prévu d'octroyer des moyens spécifiques à l'attention des communes situées près des aéroports et confrontées à des dégâts de voiries provoqués par un trafic routier important en lien avec l'activité visée.

Ces communes peuvent toutefois intégrer la rénovation et l'entretien de leurs voiries au sein de la programmation du Plan d'investissement communal (PIC) actuel. Les communes de Fexhe-le-Haut-Clocher et de Donceel disposent respectivement d'une enveloppe de 202.479,90 euros et 226.858,38 euros. Seule une de ces deux communes a introduit un plan d'investissement à l'heure actuelle.

Il convient de noter qu'il est difficile d'évaluer l'impact exact du trafic routier lié à l'aéroport sur les voiries présentant des dégradations. Une analyse précise permettant de déterminer les itinéraires potentiels des véhicules à destination de l'aéroport, le type de réseaux ainsi que l'état des infrastructures routières sont nécessaires. Sur base de l'état des lieux dressé par les communes concernées en termes d'usage, d'état de structure et de projection du charroi, il serait déjà plus évident de déterminer les solutions les plus adaptées pour les communes.